

N° 24/  /AC

DÉCISION

Portant approbation d'une convention de prêt de la salle d'éveil corporel à l'Espace Alphonse Daudet dans le cadre de la Rencontre avec Valentine Goby autour de son livre « Murène »

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines) ;

11^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 alinéa 5 ;

Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vu la demande de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, Établissement Public de Coopération Intercommunale situé au 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Couldre - BP 10118 - 78192 Trappes Cédex, représenté Monsieur Jean-Michel FOURGOUS en sa qualité de Président, de pouvoir disposer de la salle d'éveil corporel de l'Espace Alphonse Daudet le 26 janvier 2024 de 18h30 à 21h30 pour la rencontre avec Valentine GOBY autour de son livre « Murène » ;

Vu la proposition de convention de mise à disposition entre la Ville de Coignières et SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, Établissement Public de Coopération Intercommunale situé au 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Couldre - BP 10118 - 78192 Trappes Cédex, représenté Monsieur Jean-Michel FOURGOUS en sa qualité de Président ;

Considérant que la Commune de Coignières et l'EPCI SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES se sont rapprochés afin d'organiser en partenariat la rencontre avec Valentine GOBY autour de son livre « Murène » paru chez Actes Sud en 2019 – Prix Handi-Livres du meilleur roman en 2020 ;

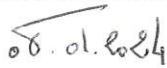
Considérant dès lors qu'il convient d'approuver une convention venant préciser les obligations de chacune des parties dans le cadre de la mise à disposition de la salle d'éveil corporel de l'Espace Alphonse Daudet pour cette rencontre animée par Nouraddine AGNE ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – APPROUVE la passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'éveil corporel de l'Espace Alphonse Daudet le 26 janvier 2024 de 18h30 à 21h30 pour la rencontre avec Valentine GOBY autour de son livre « Murène », entre la Ville de Coignières et SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, Établissement Public de Coopération Intercommunale situé au 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Couldre - BP 10118 - 78192 Trappes Cédex, représenté Monsieur Jean-Michel FOURGOUS en sa qualité de Président.

ARTICLE 2 – DIT que la présente décision est conclue et acceptée pour la date précisée à l'article 1.

ARTICLE 3 – DIT que la présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet, d'une présentation au conseil municipal et d'une notification au titulaire.

Fait à Coignières, le  08.01.2024



Le Maire,
Didier FISCHER

Vice-président de la C.A.
de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.